



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie : missions

Question écrite n° 259

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Par décret publié au Journal officiel, Mme Yamina BENGUIGUI, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, prépare et met en oeuvre, par délégation du Ministre des Affaires étrangères, la politique du Gouvernement en matière de francophonie, notamment en promouvant la coopération avec les organismes internationaux à vocation francophone et en animant l'action des administrations intéressées. La ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, accomplit toute autre mission que le ministre des affaires étrangères lui confie. Pour l'exercice de ses attributions elle dispose des services placés sous l'autorité du Ministre des Affaires étrangères, ainsi que de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 259

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4264

Réponse publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4716